



PROJET D'ORDRE DU JOUR

Conseil d'établissement

AVIS DE CONVOCATION

À tous les membres du conseil d'établissement pour une assemblée ordinaire qui se tiendra le **mardi 24 octobre 2023, de 19h à 20h30, au salon du personnel de l'école.**

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée	1 min.
2. Nomination d'une secrétaire	1 min.
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour	1 min.
4. Suivi et adoption du procès-verbal du 3 octobre 2023 (au lieu du 26 septembre 2023)	1 min.
5. Parole au public	
6. Formation obligatoire pour les membres du CÉ (suivi de cheminement)	2 min.
POINTS D'ADOPTION	
7. Évaluation du projet éducatif et du plan de lutte 2022-23	10 min.
8. Campagne de financement	10 min.
POINTS D'INFORMATION	
9. Suivi de cheminement pour la réfection du parcours naturel	5 min.
10. Projet éducatif 2024-27 (suivi)	5 min.
11. Présentation du projet Ribambelle (de 19h40 à 20h05 environ)	25 min.
12. Parole au représentant au comité de parents	5 min.
13. Parole au personnel de l'école	
13.1. Personnel enseignant	5 min.
13.2. Personnel professionnel	5 min.
13.3. Personnel de soutien	5 min.
13.4. Direction	5 min.
14. Autres sujets	2 min.
15. Rappel de la date de la prochaine assemblée : 21 novembre, 19h	1 min.
16. Levée de l'assemblée	1 min.

Nicolas Sallio
Président du Conseil d'établissement
École de la Passerelle

Sophie Lussier
Directrice
École de la Passerelle